

Prélèvements d'organes chez les adeptes du Falun Gong : Pékin doit agir

L'hon. David Kilgour, J.D.

Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes

Édifice du Centre, Parlement du Canada

Ottawa

5 février 2013

Depuis sa naissance il y a plus de 5 000 ans, la civilisation chinoise a beaucoup apporté au monde, et elle mérite assurément le respect. Toutefois, le présent mémoire met en lumière des pratiques du parti unique, qui s'inspire du marxisme-léninisme européen depuis qu'il s'est emparé du pouvoir en 1949. Les mauvais traitements systématiques qu'il inflige à certaines personnes ou à certains groupes jugés « ennemis » ont mené, entre autres choses, à un vaste trafic d'organes vitaux, qui sont prélevés à des fins commerciales chez des adeptes du Falun Gong.

Depuis les années 1950, il ne s'est pas passé dix ans sans que le parti unique n'use de violence à l'endroit de certains segments de la population, qu'il traite habituellement de « contre-révolutionnaires ». On pense notamment au « Grand Bond en avant » de Mao Zedong, qui a laissé 25 à 40 millions de Chinois mourir de faim entre 1959 et 1961, à la Révolution culturelle, à la répression du mouvement démocratique de 1989 et, plus récemment, à la persécution des adeptes du Falun Gong depuis la mi-1999.

Un mouvement encouragé avant d'être persécuté

C'est en 1992 que les exercices et les principes du Falun Gong ont été présentés pour la première fois au public chinois. En plus de donner son accord à l'essor du mouvement à l'époque, le parti unique y a même contribué en invitant son fondateur à délivrer ses enseignements dans les établissements gouvernementaux, et en vantant les mérites du Falun Gong sur la santé et la morale du public en général.

Plus il prenait de l'ampleur, plus le mouvement suscitait de la résistance, sans doute parce que certains membres de la direction du parti craignaient la formation de tout groupe indépendant de taille. Lorsque les livres sur le Falun Gong ont dominé les palmarès en 1996, ils ont été interdits. Au milieu des années 1990, un sondage gouvernemental a révélé que plus de 70 millions de Chinois étaient adeptes du mouvement, un chiffre qui, à l'époque, surpassait les effectifs du parti. Les médias du parti unique ont alors commencé à s'attaquer au mouvement, et les forces de sécurité, à harceler les adeptes.

Le 14 février 1999, un représentant du ministère chinois des Sports a affirmé dans un article du *U.S. News & World Report* que chaque adepte du Falun Gong permettait à l'État d'économiser 1 000 yuans en soins de santé annuels. Quoi qu'il en soit, le chef du parti Jiang Zemin a décidé du jour au lendemain d'éradiquer le mouvement, malgré les nombreux membres du bureau politique qui connaissaient la pratique et les nombreux membres du parti qui s'adonnaient aux exercices. C'est le 22 juillet 1999 que le mouvement Falun Gong a été interdit officiellement, donnant ainsi le coup d'envoi d'années interminables de persécution et de violence.

Le bureau 610

Le bureau 601, créé expressément dans le but de persécuter les adeptes du Falun Gong, dispose d'un pouvoir absolu sur l'ensemble de l'administration du parti unique, y compris les politiciens, les juges, les médias, l'armée et la police. C'est à ce moment que les forces de sécurité ont commencé à arrêter et à garder en détention les adeptes d'un bout à l'autre du pays.

Pour bien des adeptes, les coups, la détention en camp de travaux forcés, le lavage de cerveau et la torture étaient désormais du lot quotidien. Les victimes se faisaient suspendre au plafond, recevaient des décharges de bâtons électriques à haute tension, étaient privées de sommeil ou de nourriture, se faisaient agresser sexuellement, subissaient des avortements forcés, se faisaient injecter des drogues et se faisaient gaver, entre autres. La plupart des mauvais traitements étaient infligés en secret en centres de détention, en camps de travail et dans des salles de torture à flanc de montagne. Le parti s'est donné beaucoup de mal pour infliger ces sévices à l'abri du regard des journalistes, des érudits, des organisations de défense des droits de la personne et de chercheurs indépendants.

Les ressortissants chinois qui tentaient d'enquêter sur ces sévices risquaient leur carrière, leur liberté et leur vie. Les journalistes étrangers pouvaient quant à eux perdre leur permis de travail. Les adeptes du Falun Gong qui se confiaient aux médias étrangers étaient emprisonnés, torturés, ou pire encore. En octobre 1999, la direction du parti a justifié rétroactivement l'interdiction du mouvement en le qualifiant de « secte maléfique ».

L'ancien chef de parti et Président Jiang Zemin semble visiblement avoir été « jaloux » du Falun Gong et « obsédé » par son anéantissement. Sa campagne nationale visait à affirmer sa puissance politique et à éliminer un mouvement qui, à ses yeux, menaçait son pouvoir. Pourtant, les adeptes du Falun Gong n'ont aucune ambition politique.

Le Falun Gong

Le Falun Gong (ou Falun Dafa) est une discipline spirituelle dont l'objectif est d'améliorer le corps et l'esprit. Il reprend certains préceptes de systèmes traditionnels tels que le bouddhisme et le taoïsme, auxquels il ajoute une série d'exercices doux. À l'instar du christianisme, de l'islam, de l'hindouisme et de bien d'autres religions, il prône les principes de vérité, de compassion et de tolérance. En Chine, le Falun Gong comptait entre 70 et 100 millions d'adeptes sept ans après son apparition sur le territoire en 1992, d'après les estimations du parti unique. Le système de croyances sur lequel il repose est aux antipodes de la doctrine marxiste-léniniste. De surcroît, les exercices peuvent être pratiqués n'importe où, n'importe quand, individuellement ou en groupe, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est donc en raison de cette absence de structure que le mouvement a échappé au contrôle du parti unique.

Après 1980, le parti unique a réduit graduellement le financement du système de santé partout en Chine. Pour combler le manque, il fallait désormais refiler la facture aux patients qui, pour la plupart, n'ont pas d'assurances. Compte tenu de la demande mondiale, la vente des organes des prisonniers condamnés à la peine capitale est devenue une source de revenus majeure. Plus tard, les adeptes du Falun Gong ont à leur tour approvisionné abondamment ce trafic d'organes. La liste de prix des organes était même affichée sur des sites Web chinois.

Les camps de travaux forcés

Pendant la rédaction de notre rapport définitif sur les prélèvements d'organes, David Matas et moi avons visité une douzaine de pays pour interviewer des adeptes du Falun Gong qui ont été envoyés dans des camps de travaux forcés en Chine, puis qui ont réussi à s'en échapper et à fuir le pays. La plupart ont été incarcérés après la mi-1999 sans aucune forme de procès, une simple signature de police suffisant. Ce système a vu le jour en Russie sous le régime de Staline et a utilisé pendant le Troisième Reich d'Hitler avant d'être calqué par Mao dans les années 1950.

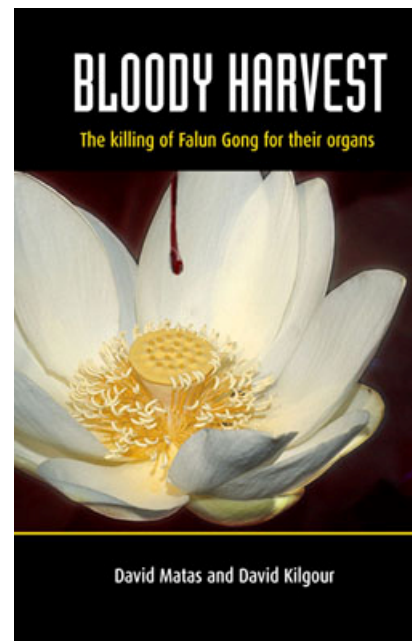
Les adeptes du Falun Gong nous ont parlé de dortoirs bondés, de torture et de travail dans des conditions exécrables jusqu'à 16 heures par jour, sans salaire et à peine nourris. Ils fabriquaient des produits d'exportation aussi variés que des vêtements ou des décorations de Noël en sous-traitance pour le compte de multinationales. De toute évidence, il s'agit là d'une irresponsabilité flagrante des sociétés et d'une violation des règles de l'Organisation mondiale du commerce; la situation exige une véritable intervention de tout gouvernement qui entretient des relations commerciales avec la Chine.

Puisque les camps de travail ne relèvent pas du système judiciaire, le parti peut y envoyer n'importe qui jusqu'à trois ans sans procès ni appel. D'ailleurs, les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada et ailleurs ne sont pas étrangères au travail effectué dans les camps depuis 1999 par les adeptes du Falun Gong et d'autres prisonniers. On estime que la Chine comptait, en 2005, 340 camps sur l'ensemble de son territoire pouvant accueillir jusqu'à 350 000 détenus. Un rapport du gouvernement américain présenté en 2007 estime qu'au moins la moitié des prisonniers des camps sont des adeptes du Falun Gong. De telles pratiques sont attribuables à la fois à l'autoritarisme du gouvernement et à son modèle économique où tous les coups sont permis. Le Canada et d'autres pays devraient interdire par voie législative les exportations de produits fabriqués en camps de travaux forcés et obliger les importateurs à prouver que leurs articles ne sont pas issus du travail d'esclaves.

41 500 greffes d'organes

Selon les recherches réalisées par David Matas et moi-même et publiées dans notre ouvrage *Bloody Harvest*, des milliers d'adeptes ont été tués depuis 2001 pour alimenter un trafic d'organes destiné à des patients Chinois et étrangers. Matas et moi-même en sommes arrivés à la conclusion que la provenance de 41 500 greffes qui avaient été réalisées entre 2000 et 2005 ne pouvait être expliquée que par les Falun Gong.

La grande conclusion de notre ouvrage, c'est qu'il « continue d'y avoir aujourd'hui des prélèvements d'organes à grande échelle sur des pratiquants de Falun Gong non consentants. [...] Leurs organes vitaux, notamment le cœur, les reins, le foie et les cornées ont été prélevés sans leur consentement et vendus à prix très élevés, parfois à des étrangers qui normalement doivent attendre très longtemps des donateurs volontaires dans leur pays d'origine. » Le rapport révisé et traduit en 18 langues se trouve à l'adresse suivante :



Chen Ying



Considérons aussi le témoignage très représentatif de Chen Ying, une adepte du Falun Gong qui a plus tard reçu le statut de réfugié par le gouvernement français :

« Comme je ne voulais pas renoncer à mes convictions de Falun Gong, entre février 2000 et novembre 2001, j'ai été enfermée arbitrairement à trois reprises sans aucune procédure judiciaire. [...] Chaque fois que j'ai été détenue, j'ai été maltraitée et torturée par des policiers. [...] Fin septembre 2000, comme je refusais de dire mon nom, j'ai été interpellée par des policiers qui m'ont conduite dans un hôpital pour un examen médical complet : bilan cardiaque, sanguin, oculaire, etc. J'avais les jambes enchaînées, et on m'a attachée au cadre de la fenêtre. Les policiers m'ont injecté des substances inconnues qui ont fait battre mon cœur anormalement vite. Chaque battement me donnait l'impression qu'il allait exploser... »

Gao Zhisheng

Les défenseurs des droits de la personne chinois tels que Gao Zhisheng, pressenti à deux reprises pour le prix Nobel de la paix, et leurs sympathisants sur la scène internationale se soucient grandement du bien-être du peuple chinois.



Âgé de 47 ans, Zhisheng est souvent surnommé la « Conscience de la Chine ». Il est acclamé mondialement pour avoir mis ses compétences d'avocat au service des travailleurs, des agriculteurs expulsés, des ouvriers des mines, des dissidents et des personnes handicapées. Ses critiques des persécutions dirigées contre les adeptes du Falun Gong lui ont valu sept semaines de torture. Le supplice n'a pris fin que lorsqu'il a accepté de se « confesser » dans un article où il affirmait que le parti unique avait bien traité sa famille, et que c'est le mouvement Falun Gong qui l'avait amené à écrire au Congrès américain. Peu après sa courte remise en liberté, Zhisheng a rédigé une lettre dans laquelle il décrivait le supplice qu'il avait enduré, et en a autorisé la publication en février 2009 même s'il risquait la mort en dénonçant publiquement la torture. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies a prié le parti unique chinois de libérer Zhisheng sous prétexte que sa détention constitue une violation du droit international.

Liu Xiaobo



N'oublions pas l'exemple de Liu Xiaobo, prix Nobel de la paix de 2010 qui a participé à la rédaction de la Charte 08, et qui, en 2009, s'est vu condamné le jour de Noël à 11 ans de prison pour avoir prôné la démocratie de manière pacifique. Il est difficile pour l'opinion internationale hors de Chine de comprendre que les procès se résument là-bas à une simple pièce de théâtre. Habituellement, les « juges » ne tiennent même pas compte des preuves déposées devant les « tribunaux ».

Le Canadien Clive Ansley a pratiqué le droit à Shanghai pendant 13 ans, plaidant environ 300 affaires devant les tribunaux locaux, avant de rentrer en Colombie-Britannique. Son article publié en mars 2007 dans *The Verdict*, un périodique qui s'adresse aux avocats plaidants de la Colombie-Britannique, illustre ce qui est arrivé à Liu et à tant d'autres. En résumé, la plupart des affaires sont tranchées à huis clos, complètement à l'insu du public :

« Il y a un dicton parmi les avocats et les juges chinois de tous les milieux juridiques qui croient véritablement à la primauté du droit, et ce dicton illustre de manière éclatante la futilité des tentatives canadiennes pour "aider la Chine à améliorer son système juridique" en formant ses juges. Il dit : "ceux qui procèdent à l'audience d'une affaire ne font pas le jugement; ceux qui font le jugement n'ont pas assisté à l'audience." Ainsi, ce qui a lieu dans la "salle d'audience" n'a pas la moindre influence sur le "jugement" final. »

L'article de Ansley peut être téléchargé ici :

http://organharvestinvestigation.net/events/verdict112_mar07.pdf

Mesures internationales

1. L'Organisation des Nations Unies

Depuis 2006, plusieurs rapporteurs spéciaux de l'ONU ont demandé des explications au gouvernement chinois concernant des allégations graves de vol d'organes chez des adeptes vivants du Falun Gong. Même s'ils ont précisé qu'il suffisait au gouvernement de fournir des explications complètes pour démontrer la fausseté des allégations, le parti unique n'y a pas répondu sérieusement et s'est contenté de nier les accusations. Les spécialistes ont ensuite demandé à connaître la provenance des organes utilisés lors des greffes en Chine.

Le 11 août 2006, une communication au sujet de la première allégation a été envoyée conjointement par M. Manfred Nowak, rapporteur spécial sur la torture, Mme Asma Jahangir, rapporteuse spéciale sur la liberté de religion, et Mme Sigma Huda, rapporteuse spéciale sur la traite des personnes¹.

« De très nombreux adeptes du Falun Gong ont été victimes de prélèvements d'organes sans leur consentement dans toutes sortes d'établissements, et ce, dans le but

¹ <http://falunhr.org/reports/UN2007/Torture-UN-07.pdf>, paragr. 40; voir aussi <http://falunhr.org/reports/UN2007-org/FreedomExpression-UN-07.pdf>, paragr. 107-111.

d'approvisionner le marché des greffes. Depuis 2001, l'hôpital de Sujiatun à Shenyang, dans la province du Liaoning, prélevait systématiquement certains organes vitaux des adeptes du Falun Gong, comme le cœur, les reins, le foie et la cornée. Les victimes recevaient une injection qui provoquait un arrêt cardiaque et perdaient donc la vie pendant l'opération ou tout de suite après. »

« 108. On rapporte que les employés de nombreux centres de greffes affirment avoir utilisé les organes d'adeptes du Falun Gong vivants pour pratiquer des greffes. Une fois les organes prélevés, leurs corps étaient incinérés; il est donc impossible d'examiner leurs dépouilles afin de déterminer la provenance d'un greffon. Les organes étaient ensuite expédiés aux centres de greffe et transplantés à des patients chinois et étrangers. Les employés de multiples installations de détention affirment que les tribunaux ont participé à la gestion des organes des prisonniers du Falun Gong. »

Les autorités chinoises ont nié catégoriquement l'allégation des rapporteurs spéciaux. En réponse, Mme Jahagir et M. Nowak ont envoyé une deuxième lettre conjointe le 25 janvier 2007². Dans un rapport subséquent présenté à la 10^e séance du Conseil des droits de l'homme, Nowak précise que « les nouveaux rapports sur les prélèvements d'organes chez les condamnés à mort et les adeptes du Falun Gong ont été reçus³. »

En novembre 2008, des spécialistes indépendants du Comité de l'ONU contre la torture ont eux aussi abordé le problème des prélèvements d'organes chez les adeptes du Falun Gong⁴ :

« Le Comité s'inquiète en outre des renseignements qu'il a reçus indiquant que de nombreux adeptes du Falun Gong avaient été soumis à des tortures et à des mauvais traitements en prison et que certains d'entre eux avaient été l'objet de transplantations. »

Le comité a ensuite recommandé aux autorités chinoises de faire enquête et de punir les responsables du vol d'organe chez les adeptes du Falun Gong :

« L'État parti devrait conduire ou faire conduire immédiatement une enquête indépendante sur les griefs dénonçant des tortures et des prélèvements d'organes sur la personne de certains adeptes du Falun Gong et prendre des mesures, le cas échéant, pour faire en sorte que les responsables de tels traitements soient traduits en justice et condamnés. »

2. Le Parlement européen

En septembre 2006, le Parlement européen a tenu des audiences, auxquelles David Matas et moi-même avons témoigné, puis a adopté une résolution qui condamne la détention et la torture d'adeptes du Falun Gong. Le Parlement s'est dit inquiet des rapports sur les prélèvements d'organes, une question qui, à la demande de la direction de la troïka européenne, a aussi été soulevée au sommet d'Helsinki entre la Chine et l'Union européenne

² <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/7session/reports.htm> (document A/HRC/7/3/Add.1) et <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/7session/reports.htm> (document A/HRC/7/10/Add.1).

³ <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/10session/reports.htm> (document A/HRC/10/44/Add.5).

⁴ Un des rapports se trouve au numéro CAT/C/CHN/CO/4 (texte complet : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm>).

dans le cadre d'une rencontre bilatérale entre le ministre finlandais des Affaires étrangères Tuomioja et Li Zhaoxing, ministre chinois des Affaires étrangères.

Le 1^{er} décembre 2009, la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen a tenu des audiences sur les pratiques abusives de transplantation d'organes en Chine.

La résolution *Plan d'action pour le don et la transplantation d'organes (2009-2015)*⁵ adoptée le 19 mai 2010 par le Parlement européen dit ce qui suit :

« Prend acte du rapport de David Matas et David Kilgour sur l'assassinat des Falun Gong pour leurs organes, et demande à la Commission de présenter au Parlement européen et au Conseil un rapport sur ces allégations et sur d'autres affaires du même ordre⁶. »

Le 6 décembre 2012, le trafic d'organes en Chine figure parmi les principaux sujets à l'ordre du jour des délibérations du Parlement européen sur les droits de la personne en Chine. David Matas y a témoigné.

3. Taïwan

En août 2007, Hou Sheng-mao, le Directeur des Services de Santé de Taiwan a rapporté avoir demandé aux médecins taiwanais de ne pas recommander à leurs patients de se rendre en Chine continentale pour des greffes.

4. L'Australie

En décembre 2006, le ministre australien de la Santé a annoncé l'abolition des programmes de formation de techniques de greffes à l'intention des médecins chinois offerts aux hôpitaux Prince Charles et Princess Alexandra, de même que l'abolition des programmes de recherche conjoints avec la Chine sur les greffes d'organes.

5. La Belgique et le Canada

Le 30 novembre 2006, les deux sénateurs belges Patrik Vankrunkelsven et Jeannine Leduc ont déposé devant le Parlement belge une mesure législative qui s'attaque au « tourisme de transplantation ». En 2008, l'ancien député canadien Borys Wrzesnewskyj a proposé à la Chambre des communes des dispositions extraterritoriales interdisant ce genre de tourisme. Ces deux mesures sanctionnent les greffés qui ont reçu un organe prélevé sans le consentement du donneur, et qui étaient au courant de la situation ou auraient dû l'être.

6. La France

Le 19 octobre 2010, la parlementaire française Valérie Boyer et bien d'autres membres de l'Assemblée nationale ont proposé une loi visant à établir un système de certification et de signalement qui s'apparente à la proposition canadienne. Ainsi, tout citoyen français ou résident habituel qui subirait une greffe à l'étranger serait tenu d'obtenir, au plus tard 30 jours après l'opération, un certificat attestant que l'organe a été donné sans compensation financière. Le greffé devrait remettre le certificat à l'Agence française de la biomédecine avant de rentrer au pays.

⁵ 2009/2104(INI)

⁶ Paragraphe 33.

En vertu des mesures législatives proposées, les médecins devront divulguer à l'Agence de biomédecine l'identité de tous les patients qui ont subi une greffe. À son tour, l'agence est tenue d'aviser le ministère public si elle a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a réalisé une transaction financière dans le but d'obtenir un organe.

7. Israël

Israël a adopté une loi pour interdire la vente et le trafic d'organes, ainsi que pour empêcher le système d'assurance maladie de rembourser les greffes que les citoyens israéliens subissent en Chine. Dans sa contribution à l'ouvrage *State Organs*, Jay Lavee explique que cette loi constitue une réaction aux pratiques abusives de greffes en Chine.

8. Les États-Unis

En septembre 2006, le Congrès américain a tenu des audiences sur les prélèvements d'organes chez les adeptes du Falun Gong, auxquelles quatre témoins ont comparu, dont Matas et moi-même.

http://commdocs.house.gov/committees/intlrel/hfa30146.000/hfa30146_of.htm

Le 3 octobre 2012, 106 membres du Congrès américain ont exhorté le département d'État américain de divulguer l'information sur le vol d'organes en Chine chez les adeptes du Falun Gong et d'autres personnes qui sont détenues pour des motifs religieux et politiques. Ils lui ont demandé de fournir tous les renseignements en sa possession, y compris ceux que Wang Lijun, ancien maire adjoint de Chongqing, aurait divulgués pendant son bref séjour au consulat américain en février. Cet homme a été impliqué directement dans le vol d'organes. À l'époque où il était chef de police à Jinzhou, dans la province du Liaoning, il a fondé un centre de recherche sur les greffes, où des milliers de greffes de source inexplicite ont été pratiqués.

L'article complet peut être téléchargé ici :

<http://en.minghui.org/html/articles/2012/10/7/135751.html>.

La lettre fait référence aux délibérations de la Chambre du 12 septembre sur les prélèvements d'organes par le parti communiste chinois chez les dissidents religieux et politiques (*Organ Harvesting of Religious and Political Dissidents by the Chinese Communist Party*). La transcription des témoignages peut être téléchargée ici :

<http://www.defenddemocracy.org/media-hit/organ-harvesting-of-religious-and-political-dissidents-by-the-chinese-commu/>

Dans son rapport de 2011 sur les droits de la personne paru en mai 2012, le département d'État reconnaît que « les médias et les groupes de revendication d'ici et d'ailleurs continuent de signaler des cas de prélèvements d'organes, plus particulièrement à l'endroit d'adeptes du Falun Gong et d'Ouïghours. »

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper>

Depuis juin 2011, les États-Unis ont ajouté la question suivante au formulaire de demande de visa en ligne DS-160 à l'intention des non-immigrants : « Avez-vous déjà été impliqué directement dans une procédure coercitive de greffe d'organes humains ou de tissus humains? »

9. Les ONG et les associations médicales

Diverses ONG et associations médicales ont demandé instamment des enquêtes et des mesures pour mettre fin aux prélèvements d'organes chez les prisonniers d'opinion sans leur consentement, plus particulièrement chez les adeptes du Falun Gong. En voici des exemples :

- Dans une déclaration produite en août 2006, la Fondation nationale du rein de New York s'est dite très inquiète des allégations voulant que de nombreux adeptes du Falun Gong soient exécutés pour leurs organes. Elle s'oppose à ce genre de machination et au tourisme de transplantation en général. (La déclaration peut être téléchargée [ici](#).)
- En 2007, la Société de transplantation a adopté une nouvelle politique régissant les interactions avec la Chine afin d'empêcher l'utilisation d'organes prélevés chez des prisonniers.
https://www.dafoh.org/TTS_policy_on_Interactions.php
- L'Association médicale mondiale a ajouté un paragraphe à sa politique pour préciser que les pays qui appliquent la peine de mort ne peuvent accepter le don d'organes de prisonniers. La politique vient d'être adoptée.
- Lors de la session de septembre 2012 des Nations Unies, l'ONG affiliée à l'ONU *International Education Development* s'est prononcée sur les prélèvements d'organes chez les adeptes du Falun Gong. La vidéo du discours peut être téléchargée ici : <http://webtv.un.org/search/ied-general-debate-item:4-contd-16th-meeting-human-rights-council/1846366958001?term=International%20Educational%20Development>.

10. Initiatives personnelles

- Edward McMillan-Scott, vice-président du Parlement européen et rapporteur de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, a visité la Chine en mai 2006 pour trouver de l'information sur les prélèvements d'organes. Depuis, il condamne sans cesse les prélèvements d'organes chez les adeptes du Falun Gong en Chine. (L'article peut être consulté [ici](#).)
- En 2007, le Dr Tom Treasure a publié un article dans le *Journal of the Royal Society of Medicine* dans lequel il juge que les allégations sont crédibles, surtout à la lumière du rôle que les médecins ont joué pendant l'Holocauste. (Voir [The Falun Gong, organ transplantation, the holocaust, and ourselves](#).)
- En 2007, la Chambre des communes a été saisie d'une pétition signée par 140 médecins canadiens qui demandait instamment au gouvernement d'émettre un avis aux voyageurs canadiens pour les avertir que les greffes en Chine sont réalisées à l'aide d'organes prélevés sur des donneurs non consentants, y compris des adeptes du Falun Gong. (L'article peut être consulté [ici](#).)
- En 2008, un conseil rabbinique spécial d'Israël a déclaré que le régime de Pékin est responsable de l'assassinat d'adeptes du Falun Gong, possiblement en raison des avantages pécuniaires attribuables au trafic d'organes. (L'article peut être consulté [ici](#).)
- En 2008, Ethan Gutmann, membre associé de la *Foundation for the Defense of Democracies*, a rédigé un article sur les prélèvements d'organes qui a fait la une du *Weekly Standard*. (L'article complet peut être consulté [ici](#).) Il y décrivait les examens médicaux que subissent systématiquement les adeptes du Falun Gong.
- En juillet 2012, le Dr Torsten Trey et David Matas ont publié un ouvrage s'intitulant *State organs*, qui porte sur les pratiques abusives entourant les greffes en Chine, y compris sur l'assassinat de prisonniers d'opinion et adeptes du Falun Gong. Il s'agit d'un recueil d'essais rédigés par des sommités du domaine médical et des

commentateurs originaires de quatre continents qui ont mené des recherches sur les prélèvements d'organes en Chine. L'ouvrage réunit des preuves sur ces mauvais traitements, aborde leurs répercussions sur le plan éthique, et donne un aperçu de la façon de lutter contre ces violations. Le livre électronique peut être téléchargé sur Amazon :

http://www.amazon.com/s/ref=nb_sb_ss_i_1_12?url=search-alias%3Ddigital-text&field-keywords=state+organs+transplant+abuse+in+china&prefix=state+organs%2Cdigital-text%2C256

- Le 2 décembre 2012, les médecins Arthur Caplan, Alejandro Centurion et Jianchao Xu ont lancé une pétition pour demander à l'administration Obama de faire enquête et de contribuer à mettre un terme aux prélèvements d'organes des adeptes du Falun gong sans leur consentement en Chine. La pétition se trouve sur la page « *We the People* » du site Web de la Maison-Blanche : <http://wh.gov/5Jmn>.

Malheureusement, ces mesures et les autres n'ont pas encore mis fin au trafic d'organes de « donateurs » non consentants de partout en Chine.

11. La Chine

Le gouvernement chinois reconnaît désormais que l'approvisionnement d'organes chez les prisonniers n'est pas acceptable. En 2009, le sous-ministre de la Santé Huang Jeifu a déclaré que les détenus exécutés ne sont « vraiment pas une source d'organes convenable ». En 2005, Huang a reconnu que plus de 95 p. 100 des organes greffés en Chine provenaient de prisonniers exécutés. Jusque-là, la Chine avait toujours refusé d'admettre qu'elle utilisait les organes de prisonniers.

Dans une résolution adoptée en 2006, l'Association médicale mondiale a enjoint à la Chine de mettre fin au prélèvement d'organes chez les prisonniers, une demande à laquelle l'Association médicale chinoise a accédé en 2007. Lors d'une conférence sur les greffes ayant eu lieu à Madrid en 2010, le ministre Huang a déclaré que la Chine avait réalisé plus de 100 000 greffes entre 1997 et 2008, dont plus de 90 p. 100 des organes provenaient de prisonniers exécutés.

En février 2012, Huang a admis que la Chine n'a pas encore mis un terme aux prélèvements d'organes chez les prisonniers, mais qu'elle entend le faire d'ici cinq ans. Entre-temps, il y a encore des dizaines de milliers de prisonniers qui seront tués pour leurs organes. Depuis que Matas et moi-même avons commencé notre travail bénévole, le nombre total de condamnés à mort exécutés a diminué de façon considérable en Chine, tandis que le nombre de greffes a fléchi légèrement avant d'atteindre à nouveau les sommets précédents. Puisque les condamnés à mort et les adeptes du Falun Gong constituent les deux seules sources importantes d'organes en Chine, une diminution de l'approvisionnement chez les condamnés à mort révèle une augmentation des prélèvements chez les adeptes du Falun Gong.

12. La responsabilité sociale des entreprises

En raison de préoccupations d'ordre éthique, certaines sociétés pharmaceutiques telles que Novartis et Pfizer se sont volontairement retirées des essais pharmaceutiques sur des médicaments antirejet réalisés en Chine. Il faudrait toutefois que le pays adopte une réglementation nationale contraignante en la matière. Arne Schwarz, dans *State Organs*, et David Matas, dans un discours prononcé à Philadelphie, ont décrit toute une gamme d'essais pharmaceutiques sur des médicaments antirejet menés en Chine. D'après les aveux recueillis

par nos enquêteurs à distance, certains auraient lieu dans des hôpitaux où des organes d'adeptes du Falun Gong sont vendus.

Recommandations

En ce qui concerne le trafic d'organes en Chine, David Matas et moi-même encourageons les députés, sénateurs et législateurs de tous les parlements canadiens à prendre en compte nos recommandations et à demander instamment au parti unique chinois de :

- mettre fin à la répression du Falun Gong;
- mettre fin aux prélèvements d'organes de tout prisonnier;
- retirer l'armée du milieu des greffes;
- créer et réglementer un système légal de dons d'organes;
- soumettre tous les centres de détention, y compris les camps de travaux forcés, à des enquêtes internationales;
- libérer Gao Zhisheng et bien d'autres prisonniers d'opinion.

Il faut aussi prendre les mesures suivantes jusqu'à ce que le gouvernement mette un terme aux prélèvements d'organes de prisonniers :

- les professionnels de la santé du Japon et de tout pays qui respecte la dignité humaine devraient décourager activement leurs patients de se rendre en Chine pour y subir une greffe d'organe;
- aucun gouvernement ne devrait accorder un visa aux médecins chinois qui souhaitent suivre une formation sur la greffe d'organes;
- les médecins étrangers ne devraient pas se rendre en Chine pour donner des formations sur la greffe d'organes;
- les publications médicales devraient refuser de publier des textes sur les pratiques chinoises ayant trait aux greffes;
- les gouvernements nationaux devraient interdire à toute société pharmaceutique d'exporter en Chine des produits utilisés uniquement pour la greffe d'organes.

Conclusion

Au Canada, la Chambre des communes et le Sénat devraient eux aussi prendre des mesures pour lutter contre les pratiques abusives de greffes d'organes à l'échelle internationale, à savoir adopter des dispositions législatives extraterritoriales, rendre obligatoire le signalement du tourisme de transplantation, empêcher les compagnies d'assurances de payer les greffes subies à l'étranger et interdire l'entrée aux individus impliqués dans le trafic d'organes.

Que nous soyons en Chine ou ailleurs, nous sommes désormais nombreux à pouvoir influencer fortement le dénouement de cette affaire particulièrement grave. Nous nous devons d'agir non seulement pour venir en aide à des dizaines de millions de Chinois adeptes du Falun Gong et à leurs familles, qui ont été déchirées d'un bout à l'autre du pays, mais aussi pour le bien de la Chine et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous souhaitons tous que la Chine respecte la primauté du droit et la dignité de chacun, et qu'elle instaure une gouvernance démocratique.

Merci.